



CONF/SC(2021)SYN3

**Commission permanente
Réunion exceptionnelle
Rapport
13 mars 2021
10.30 – 11.30
Réunion en ligne (BlueJeans)**

Présent.e.s: Anna Rurka, Anne Kraus, Anne Nègre, Christoph Spreng, Miguel Cabral da Pinho, Richard Pirolt, Simon Matthijssen, Claude Vivier Le Got, Robert Bergougnan, Gerhard Ermischer, Katarzyna Sokolowska, Karl Donert, Thierry Mathieu, Annelise Oeschger

Absent.e.s: Luminita Petrescu, Rares Craiut

1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING

La présidente Anna Rurka introduit l'objet de cette réunion exceptionnelle de la Commission permanente suite à la démission de trois membres du Comité de vérification et de litige (Jack Hanning, François Debrowolska, Philippe Grolleau). Chacun de ces délégués a démissionné pour des raisons qui lui sont propres.

2. Nomination du rapporteur – Richard Pirolt est nommé rapporteur

3. Démission de trois membres du Comité de vérification et de litige de la Conférence des OING

Compte tenu de l'objet urgent (point 1) et d'une situation exceptionnelle, la Commission permanente doit agir afin de permettre au Comité de vérification et de litige de poursuivre sa mission et de gérer les affaires courantes. Après trois démissions, selon l'avis du service juridique du Conseil de l'Europe, le Comité de vérification et de litige ne peut pas travailler et prendre de décision étant composé seulement de 2 membres sur 5.

Les collègues qui ont démissionné ont envoyé leurs lettres par email, Jack Hanning a avisé deux fois la Présidente de la Conférence et le Président du Comité de vérification et de litige par email qu'il avait démissionné le jour du 22 février 2021. François Debrowolska et Philippe Grolleau ont envoyé leurs lettres de démission par email le 12 mars 2021.

Les lettres recommandées ont été envoyées mais, en raison de la crise sanitaire, elles peuvent avoir du retard et ne pas être reçues car le Secrétariat n'est pas dans les bureaux du Conseil de l'Europe. La Commission permanente prend en compte les articles 80, 84, 85 et 86 du Règlement. Par rapport à l'article 86, la Commission permanente doit agir avec prudence et ne pas créer un précédent pour l'avenir.

La Présidente propose de prendre acte de la démission de Jack Hanning, Philippe Grolleau et François Debrowolska.

Décision: La Commission permanente prend acte de ces trois démissions.

La décision d'activer l'art. 86 est prise à la majorité avec 2 abstentions. L'art. 86 est activé dans le contexte exceptionnel d'une crise sanitaire ayant un impact sur l'envoi et/ou la réception des lettres recommandées.

Miguel Cabral souhaite inscrire au rapport ce qui suit : "Le Comité de vérification et de litige est un organe très pertinent de la Conférence des OING, surtout dans les semaines à venir. En tant que tel, cette Commission permanente est confrontée à une situation très délicate, puisque nous activons une mesure très sévère (déterminer qu'un membre du Comité de vérification et de litige est devenu définitivement incapable d'assumer ses responsabilités). Ceci est fait dans un scénario très spécifique et en raison des limitations imposées par le COVID-19 aux processus formels nécessaires. Je vote en faveur de cette décision uniquement pour accélérer ce qui se passerait naturellement, à la lumière de la démission de ces membres. Cette décision est prise compte tenu de l'urgence de disposer d'un Comité de vérification et de litiges (CVL) opérationnel au moment où il est le plus nécessaire. De manière très objective, nous démettons de leurs fonctions la majorité des membres du CVL, dans un processus qui a pris moins de 18 heures, alors qu'il appartiendra à la Présidente de la Commission permanente de nommer leurs remplaçant.e.s, ayant ainsi la capacité d'influencer potentiellement les décisions du CVL lors du processus électoral suivant. Je pense que le scénario actuel offre suffisamment de clarté et de certitude pour aller de l'avant, mais étant donné le précédent très inquiétant que nous pourrions créer avec cette décision, je tiens à préciser qu'elle n'est pas prise à la légère. "